

Université : à Bamako, l'examen spécial d'entrée à la FLSL décrié par des candidats [Enquête]

À la Faculté des Lettres et des Sciences du langage (FLSL) de Bamako, le processus d'organisation de l'examen spécial est assez décrié par des candidats qui se disent être victimes d'arnaques de la part des organisateurs de ce concours.

Depuis quatre (4) ans, des candidats assistent à l'annulation de l'examen spécial d'entrée à la Faculté des Lettres et des Sciences du langage sans aucune explication valable ni remboursement de la somme qu'ils versent comme frais de dossier. Cette situation, pour des candidats malheureux, n'est rien de plus qu'une arnaque de la part des organisateurs de ce concours.

Conditions de participation

Pour l'année académique 2020-2021, la FLSL a lancé un appel à candidatures, le 26 janvier 2021, à l'intention des titulaires de diplôme professionnel de niveau DEF+3, ainsi que des enseignants désirant poursuivre des études professionnelles dans l'une des six filières que compose la faculté : lettres, arabe, russe, études germaniques et les sciences du langage.

La participation à ce concours était tributaire du dépôt des dossiers : une demande de candidature adressée au recteur, un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu, un curriculum vitae, une copie certifiée de l'attestation du diplôme, un certificat de nationalité, une autorisation du service employeur, un engagement décennal légalisé pour servir dans l'enseignement après la formation (pour les enseignants) et quatre (4) photos d'identité.

« Les dossiers seront reçus contre le versement d'une somme de cinq mille (5000) francs non remboursables », précise-t-on dans l'article 7 de la décision d'appel à candidatures. Au doyen

de ladite Faculté, Dr Mohamed Minkailou, de marteler : « *Les frais de dossiers sont 5000 FCFA non remboursables, qu'il y ait concours ou pas* ».

Dossiers rejetés

Selon les précisions du doyen, nombreuses sont les filières où moins de candidats remplissaient les critères pour participer au concours. « *À l'analyse des dossiers, on s'est rendu compte que très peu de candidats remplissaient les critères* », a-t-il déploré, avant de donner des précisions en prenant l'exemple sur certaines filières. En arabe, 50 candidatures ont été reçues, mais c'est seulement 46 candidats qui remplissaient les critères. Pour la Lettre, sur 24 candidatures reçues, seuls 3 candidats ont été acceptés. En anglais, sur 14 candidats, seuls 5 remplissaient les critères. En Sciences du langage, sur 6 candidatures, 2 ont été acceptées.

La plupart des dossiers rejetés l'ont été après un constat d'absence de l'autorisation du service employeur. Selon les précisions du secrétaire principal de la FLSL, chargé de l'organisation de cet examen spécial depuis quatre ans, Dr N'Bégué Koné, nombreux sont les candidats, notamment les enseignants, qui se sont procuré des autorisations auprès de la mairie. Or, précise-t-il, pour les fonctionnaires des collectivités, il s'agit de l'autorisation venant de la Direction nationale de la fonction publique des collectivités territoriales ; pour les fonctionnaires d'État, c'est celles de la direction nationale des ressources humaines. Cette version est confirmée par Fagaye Danioko, professeur de pédagogie à l'École normale Supérieure de Bamako (ENSUP).

« Ils ont menti en disant que les dossiers étaient incomplets »

Cette explication sur les raisons du rejet de bon nombre de dossiers est également avancée par cet enseignant, qui avait déposé ses dossiers pour participer à cet examen : « *Les*

organisateurs de l'examen spécial disent qu'aucun enseignant n'a fourni l'autorisation du service employeur ». Pourtant, il ne s'agit que d'une autorisation délivrée par le maire de la commune dans laquelle « *nous exerçons* », soutient-il. Avant de déplorer : « *Non seulement le concours a été annulé sans information officielle, mais ils [les organisateurs ndlr] ont menti en disant que les dossiers étaient incomplets* ».

Pour beaucoup de candidats avec lesquels nous avons échangés, les organisateurs de cet examen spécial ont joué à un jeu trouble en annulant l'examen à la dernière minute. Et ce, sans leur rembourser la somme versée comme frais de dossiers. « *Si le concours a été annulé, on doit nous rembourser nos 5000 FCFA* », avance cet autre candidat peiné par cette décision.

Au département arabe

Cependant, le secrétaire principal de la FLSL explique que depuis 4 ans, sa faculté a organisé cet examen en suivant les mêmes principes. Toujours d'après lui, il n'y a jamais eu suffisamment de candidatures parce que l'autorisation du service employeur manque toujours dans les dossiers.

S'agissant des 5000 FCFA, le doyen de la FLSL précise qu'ils servent à l'organisation du concours parce que la faculté n'a pas d'autres ressources pour cela. Selon ses explications, chaque professeur concerné par cet examen doit proposer au moins 3 sujets. Cela est pareil au niveau de chaque département concerné par ce concours.

« *Chaque sujet proposé est payé* » en plus de la correction et de la surveillance. C'est ce qui explique pourquoi l'examen n'a pu être organisé qu'au département arabe, a-t-il souligné pour montrer que le concours n'a pas été annulé au niveau de tous les départements.

À s'en tenir aux explications des organisateurs de cet examen, les 470 000 FCFA, qui correspondent aux frais de dossiers versés au niveau des différents départements dont les organisateurs ont fait mention ci-dessus, ont servi à l'organisation de l'examen au niveau du département arabe.

La question qui se pose dès lors est de savoir si le mécontentement des candidats est dû au rejet de leurs dossiers ou seulement par les frais de dossiers qui ne sont pas remboursables. Toutefois, nos tentatives pour en trouver des explicatives normatives sur la problématique n'ont pas porté de fruits.

Fousseni Togola

NB

Cette enquête a été menée dans le cadre du projet Kenkanko financé par l'Union européenne. Kenekanko est une plateforme de lutte contre la corruption mise en place par Tuwindi, Amnesty international et Free Press Unlimlited. A travers kenekanko.com, les citoyens peuvent alerter des médias partenaires du projet sur des cas de corruption ou de crime économique au Mali.